

2024-1378
2024-06-04

DICHLOBÉNIL TECHNIQUE

HERBICIDE

POUR LA FABRICATION SEULEMENT

Precautionary symbols and signal words (Danger / Poison)

PRINCIPE ACTIF :
Dichlobénil99 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 19963
LOI SUR DES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET :
75 kg

UPL AgroSolutions Canada Inc.

PO Box 12219

Research Triangle Park, NC 27709 Renseignements sur le produit: 1-800-438-6071

2024-1378
2024-06-04

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie,
exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

MODE D'EMPLOI:

À utiliser uniquement pour la fabrication d'un herbicide qui est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Les formulations préparées à partir de ce produit technique contenant du dichlobénil peuvent avoir différentes propriétés et utilisations. Les fabricants et les formulateurs devraient mettre au point leur propre mode d'emploi et leur propre étiquetage de mise en garde en se basant sur les caractéristiques de leurs propres formulations finies et leurs utilisations prévues, ainsi qu'en conformité avec toutes les lois et tous les règlements pertinents.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Ne pas contaminer l'eau utilisée pour l'irrigation ou à des fins ménagères. Ne pas entreposer près de denrées alimentaires destinées aux humains ou aux animaux. Ne pas entreposer près des engrais, des semences, des insecticides ou des fongicides. Nettoyer à fond l'équipement employé avec ce produit en se servant d'un nettoyant chimique approprié, avant de réutiliser cet équipement à quelque fin que ce soit. Ne jamais porter des chaussures contaminées.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'homologation LPA lorsqu'on cherche à obtenir un aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

Ne pas remployer les contenants vides tant qu'ils n'ont pas été parfaitement et professionnellement nettoyés et remis à neuf.

Pour les déversements (en portant l'équipement de sécurité approprié) : Balayer ou ramasser avec une pelle les petites quantités répandues et les mettre dans des contenants convenables pour pouvoir les récupérer ou les éliminer. S'il s'agit d'un déversement important, communiquer avec CHEMTREC au 1 800 424-9300 . Ne pas nettoyer avec de l'eau.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active non utilisée et les contenants en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour plus de renseignements concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme de réglementation provincial ou avec le fabricant.

Si le produit est impliqué dans un incendie, employer un brouillard d'eau, de la mousse, du CO₂ ou de la poudre chimique. Quand on combat l'incendie, porter un respirateur autonome à pression positive

2024-1378
2024-06-04

intermittente à adduction d'air pur, car le feu pourrait produire des émanations délétères.

ENTREPOSAGE :

1. Conserver dans son contenant d'origine durant l'entreposage.

2024-1378
2024-06-04

2. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais et des autres pesticides. Garder à une distance prudente du feu, des flammes découvertes et des autres sources de chaleur.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

UPL et le logo d'UPL sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.
©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.

ID# 28223-F-071018